



A Better Economy for Better Lives

Une économie meilleure pour une vie meilleure

Établir un pilier fondamental sur la
vitalité économique et la
prospérité commune dans le cadre
du Plan d'action pour les langues
officielles 2028-2033

Présentation initiale de la politique

Présenté à l'honorable Marc
Miller, ministre de l'Identité et
de la Culture canadiennes et
ministre responsable des
Langues officielles

OCTOBRE 2026

Le 16 octobre 2026

L'honorable Marc Miller, C.P., député

Ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et
ministre responsable des Langues officielles
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)

Monsieur le Ministre,

Au nom de la Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire (CEDEC), c'est avec plaisir que je vous présente officiellement, pour examen, notre proposition de politique initiale intitulée « *Établir un pilier fondamental sur la vitalité économique et la prospérité commune pour le Plan d'action sur les langues officielles 2028–2033* ».

Cette présentation constitue la contribution initiale de la CEDEC aux Consultations pancanadiennes sur les langues officielles 2026 du gouvernement du Canada et elle a servi de base à ma contribution lors de la Consultation nationale qui s'est tenue hier à Québec.

Au centre de notre proposition se trouve la conviction que **la vitalité à long terme des communautés de langue officielle en situation minoritaire et des langues qui les définissent dépend fondamentalement de leur vitalité économique**. Par conséquent, la CEDEC propose que le nouveau Plan d'action pour les langues officielles (PALO) 2028–2033 intègre un **pilier** fondamental consacré à **la vitalité économique et à la prospérité commune**, appuyé par des politiques fédérales cohérentes, des investissements coordonnés et soutenus, une mise en œuvre menée par les collectivités et une responsabilité significative à l'égard des résultats économiques et linguistiques.

La présentation ci-jointe établit la justification stratégique de ce pilier proposé et énonce trois objectifs distincts qui se renforcent mutuellement : **prospérité économique soutenue, égalité économique réelle et vitalité linguistique**. Ensemble, ces objectifs reconnaissent que la création de possibilités économiques, la réduction des inégalités démontrables et l'élargissement des possibilités d'utilisation significative des langues officielles minoritaires dans la vie économique sont des conditions complémentaires, mais indépendantes et nécessaires, pour une vitalité communautaire durable.

Pour faire progresser ces objectifs, la présentation décrit une architecture préliminaire de développement économique englobant des partenariats de collaboration et une capacité de développement économique dirigée par les collectivités ; un laboratoire de vitalité économique et un développement de coentreprises ; un renforcement du perfectionnement de la main-d'œuvre et de la participation au marché du travail ; des mesures ciblées pour réduire les disparités économiques ; et un cadre sectoriel commun pour mesurer les résultats, éclairer les décisions stratégiques et appuyer l'amélioration continue.

Ces composantes proposées sont présentées comme un cadre initial pour un examen plus approfondi et un développement collaboratif, plutôt que comme des mesures de programme finalisées. La CEDEC a l'intention de parfaire cette architecture grâce à des recherches continues, à la participation des parties prenantes, à une expérience pratique de la mise en œuvre, à un dialogue avec les ministères et organismes fédéraux pertinents et une présentation de politiques plus élaborée et chiffrée prévue pour l'été 2027.

Monsieur le Ministre, nous sollicitons respectueusement votre reconnaissance de la vitalité économique et de la prospérité commune comme une priorité politique fondamentale pour le renouvellement du PALO, l'inclusion de cette présentation dans le dossier officiel de consultation et d'élaboration des politiques, et votre soutien à un examen interministériel de l'architecture proposée à mesure qu'elle est développée. Nous croyons qu'une telle approche renforcerait la capacité du gouvernement du Canada de convertir ses engagements en matière de langues officielles en retombées économiques et linguistiques coordonnées, mesurables et durables pour les communautés concernées.

Compte tenu de la nature intrinsèquement transversale de cette proposition de politique et de la contribution essentielle des mandats fédéraux de développement économique, d'emploi et de développement régional à sa réalisation, **des copies de ce mémoire seront également transmises à deux de vos collègues du cabinet : l'honorable Patty Hajdu, ministre de l'Emploi et de la Famille, et l'honorable Mélanie Joly, ministre de l'Industrie et ministre responsable de Développement économique Canada pour les régions du Québec.** Nous considérons que leurs portefeuilles respectifs sont particulièrement pertinents pour le processus collaboratif d'élaboration des politiques envisagé dans notre proposition.

La CEDEC est impatiente de maintenir un dialogue constructif et substantiel avec vous et vos collègues, alors que le gouvernement progresse vers le renouvellement de son Plan d'action sur les langues officielles. Notre objectif est de contribuer à un cadre stratégique qui reconnaît la vitalité économique non seulement comme un avantage connexe du développement communautaire, mais comme un fondement indispensable à la prospérité soutenue, à l'égalité économique réelle et à la vitalité linguistique des communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

John Buck

Président-directeur général de la Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire (CEDEC).

Copies envoyées :

L'honorable Patty Hajdu, C.P., députée
Ministre de l'Emploi et de la Famille

L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée
Ministre de l'Industrie et ministre responsable de Développement économique Canada pour les régions du Québec

POSITION DE PRINCIPE

La CEDEC propose que le gouvernement du Canada inclue un pilier fondamental consacré à la vitalité économique et à la prospérité commune dans le Plan d'action pour les langues officielles (PALO) 2028–2033.

Ce pilier serait fondamental parce que la vitalité économique stimule la vitalité communautaire et linguistique. Il établirait un lien entre les engagements fédéraux en matière de langues officielles et un ensemble cohérent et coordonné de politiques économiques, d'investissements accrus et soutenus, une mise en œuvre menée par les collectivités et une responsabilité fédérale significative à l'égard des résultats économiques et linguistiques.

Ce mémoire initial indique que la CEDEC et ses partenaires prévoient poursuivre activement cette orientation stratégique et maintenir un dialogue continu sur l'élaboration des politiques avec les ministères et organismes fédéraux concernés. Ils visent à établir ce pilier politique dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles (PALO) 2028-2033.

Ce mémoire décrit la justification, les résultats escomptés et la structure préliminaire de la position de principe.

LES ARGUMENTS POLITIQUES LA VITALITÉ COMMUNAUTAIRE REQUIÈRENT LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE

Les langues officielles du Canada tirent leur force en grande partie des personnes, des institutions et des communautés qui les utilisent et les transmettent. Ces communautés ont besoin de ressources matérielles pour se maintenir. Les emplois, les revenus, le développement des entreprises, les investissements et une participation économique significative aident les gens à bâtir des moyens de subsistance, à maintenir les institutions pertinentes et efficaces et à créer les conditions permettant aux communautés de conserver leurs membres et de planifier pour l'avenir.

La vitalité économique n'est pas un point mineur de la politique sur les langues officielles. Elle appuie la capacité des communautés de langue officielle en situation minoritaire

(CLOSM) à prospérer. Un engagement crédible envers la vitalité communautaire et linguistique doit comprendre un engagement fondamental envers leur développement économique et leur avenir.

Cependant, les gains économiques ne renforcent pas automatiquement la vitalité linguistique ou communautaire. Les mesures économiques devraient être conçues et évaluées intentionnellement en fonction de leur contribution aux institutions communautaires, aux possibilités d'utiliser la langue officielle de la minorité et de la vitalité communautaire et linguistique à long terme. Compter les services fournis ou les emplois obtenus fournit les informations nécessaires, mais ceux-ci ne prouvent pas à eux seuls que la situation d'une communauté s'est améliorée.

Pour que la vitalité économique continue de soutenir la vitalité linguistique et communautaire, il est nécessaire de mettre en place une politique en trois volets : a) renforcer les conditions d'une prospérité soutenue ; b) combler les disparités économiques matérielles et les inégalités de chances là où elles existent ; c) élargir la reconnaissance et l'usage légitimes de la langue officielle minoritaire dans la vie économique. Chaque objectif soutient les autres, mais il ne peut pas les remplacer.

Une expression cohérente de la Loi sur les langues officielles

La politique sur les langues officielles n'est pas un jeu à somme nulle.

La Loi sur les langues officielles reconnaît des engagements fédéraux concomitants : favoriser l'épanouissement et le développement des communautés linguistiques minoritaires ; favoriser la reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne ; protéger et promouvoir le français. Au Québec, renforcer la minorité anglophone et collaborer avec la majorité francophone sont des objectifs légitimes et complémentaires.

La partie VII exige que les institutions fédérales prennent des mesures positives concrètes. Ces mesures doivent tenir compte des circonstances et des besoins des CLOSM, impliquer le dialogue et la consultation et être fondées sur la recherche et les données probantes. Les institutions fédérales doivent également tenir compte des effets possibles et prévoir une évaluation et un suivi.

La Loi reconnaît explicitement que l’emploi et les institutions communautaires solides sont pertinents pour la vitalité de la collectivité. Sa liste de secteurs n’est pas exhaustive. Les analyses de la CEDEC constituent donc un argument stratégique solide et pertinent pour traiter le développement de l’économie et le développement de la main-d’œuvre et du marché du travail comme des aspects essentiels de la vitalité des CLOSM.

Le règlement proposé en vertu de la partie VII renforce la valeur d’objectifs clairs, de modalités de mise en œuvre et de mécanismes d’examen des incidences. La structure décrite ici est la réponse pratique proposée par la CEDEC à ces responsabilités en matière de développement économique. Les institutions fédérales doivent maintenir leur responsabilité légale. La CEDEC et les organisations participantes fourniraient des données probantes, la conception, la prestation et l’évaluation, et elles rendraient compte de leurs propres ressources et de leurs résultats.

Trois objectifs politiques proposés

OBJECTIFS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS ET TEST
A. Prospérité économique soutenue	• Amélioration de l’emploi et du maintien en poste. • Amélioration des revenus. • Développement productif des entreprises. • Investissement • Productivité économique et participation. Test : Les retombées économiques vont-elles au-delà des projets isolés et prévoient-elles une approche communautaire (CLOSM) et systématique du développement économique, de l’adaptation et de la croissance?
B. Égalité économique réelle	• Réduction des inégalités économiques. • Possibilités plus équitables d’entrer, de rester, d’avancer dans la vie économique et d’en profiter. • Utilisation plus efficace des atouts communautaires.

Test : Les mesures différenciées répondent-elles aux obstacles réels et améliorent-elles les conditions de l'ensemble des CLOSM?

C. Vitalité linguistique dans l'espace économique

- Davantage de possibilités légitimes d'utiliser et de maintenir la langue officielle minoritaire par l'emploi, l'entreprise, les réseaux, les marchés et les institutions.

Test : Les interventions économiques renforcent-elles les possibilités d'utilisation des langues et la capacité institutionnelle, plutôt que simplement accroître l'activité?

ARCHITECTURE PROPOSÉE POUR SOUTENIR LE PILIER DE LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE DU PROCHAIN PALO

Un pilier fondamental doit être plus qu'un titre ou un ensemble de projets indépendants. La CEDEC propose une structure intégrée qui précise la façon grâce à laquelle les institutions, les investissements, le leadership communautaire, les capacités de mise en œuvre et la mesure des résultats fonctionneraient ensemble.

Cinq composants architecturaux initiaux justifient une conception et une validation communes :

- **CAPACITÉ DES ÉCOSYSTÈMES DE VITALITÉ ÉCONOMIQUE**

Maintenir la capacité communautaire à déterminer et à relier les atouts et les possibilités, à réunir les partenaires issus des secteurs public et privé et de la société civile, à organiser le travail commun et à appuyer la mise en œuvre dans les communautés linguistiques.

- **LABORATOIRE DE VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT DE COENTREPRISES**

Concevoir un prototype, le développer, l'évaluer, l'améliorer et, lorsque les données le justifient, mettre à l'échelle les interventions économiques. Le laboratoire serait dirigé par la communauté. Il compléterait les fonctions institutionnelles de mesures positives et les soutiendrait, mais il ne les assumerait pas.

- **RENFORCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL**

Établir des liens entre la demande des employeurs, l'éducation, les compétences, l'aide à l'emploi, le placement, le maintien en poste et l'avancement par des voies plus cohérentes en s'appuyant sur les services existants plutôt que de les reproduire.

- **RÉDUCTION CIBLÉE DES DISPARITÉS ÉCONOMIQUES**

Élaborer des réponses adaptées aux obstacles bien documentés affectant en particulier des personnes, des régions, des secteurs ou des entreprises en tenant compte de façon claire de la valeur ajoutée au-delà des programmes existants.

- **CADRE DE RÉSULTATS SECTORIELS**

Concevoir un prototype d'objectifs économiques et linguistiques communs, d'indicateurs appropriés, de données, d'apprentissages, d'élaboration de rapports entre les institutions économiques pertinentes et les bénéficiaires de financement d'une manière qui complète les mécanismes de responsabilisation fédéraux existants.

Ce qui précède est des domaines de recommandations préliminaires et non pas cinq mesures approuvées. La CEDEC s'affaire à finaliser son adéquation, sa portée, ses interdépendances et ses coûts. Elle élaborera progressivement un ensemble final et cohérent de trois à cinq mesures réalisables d'ici l'été 2027.

POURQUOI LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE COLLABORATIF

Une politique visant à renforcer une communauté de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et l'utilisation de sa langue officielle au Canada devrait donner à cette communauté un rôle significatif dans la définition des besoins, le choix des priorités, l'élaboration des interventions et l'évaluation des résultats. Le principe « par et pour » des CLOSM protège le but du travail. Il n'exige pas que les organismes communautaires agissent seuls ou remplacent les responsabilités gouvernementales.

Les institutions publiques fournissent des mandats, des outils stratégiques et des investissements. Les entreprises et les investisseurs offrent des possibilités d'emploi, une connaissance du marché et des capitaux. Les établissements d'enseignement fournissent des talents et ils participent à la recherche. La société civile et les institutions communautaires apportent des relations, des renseignements locaux et la capacité de mise en œuvre. La collaboration relie ces contributions à des possibilités économiques qu'aucune organisation ne pourrait réaliser de manière indépendante.

Au Québec, cela signifie aussi une collaboration active entre les Québécois anglophones et la majorité francophone au sein de leur économie commune. Le leadership communautaire et la prospérité commune se renforcent mutuellement ; ce ne sont pas des principes concurrents.

FONDATIONS EXISTANTES ET PROGRAMME DE DÉMONSTRATION

La CEDEC ne propose pas de partir de zéro :

- Son Plan décennal 2023–2033 de la CLOSMQ fournit une orientation à plus long terme.
- La Feuille de route pour le développement économique collaboratif 2026–2028 offre un bassin de possibilités de développement économique.
- Le travail de l'IDCSAE de la CEDEC offre de l'expérience dans le soutien aux partenaires communautaires d'aide à l'emploi et dans le développement de liens au sein de la main-d'œuvre.
- Son programme de recherche appliquée a examiné la justification des mesures de vitalité économique, les disparités économiques et les cheminements entre l'éducation et l'emploi.
- La CEDEC renouvelle également le pilier de la prospérité économique du Plan de développement communautaire en tirant parti de ses recherches, de son expertise et

de son expérience et en entreprenant la mobilisation des parties prenantes et la recherche sur l'opinion publique pour compléter et compléter le bassin d'information et de données dont elle a besoin pour mener à bien cette tâche.

Jusqu'à la fin de l'exercice 2026-2027, la CEDEC organisera le travail ci-dessus en tant que cas de démonstration connexe et le terminera :

- Elle complétera sa recherche sur les disparités économiques et les parcours de l'éducation à l'emploi et elle l'interprétera.
- Elle mettra en œuvre des coentreprises sélectionnées et autorisées de la Feuille de route et elle examinera les résultats préliminaires et les leçons apprises. Elle fera participer les partenaires à tous les aspects de son travail et elle utilisera ce qui est appris pour fortifier ses recommandations afin d'améliorer les options stratégiques fédérales.

RÉSULTATS, RESPONSABILISATION ET AMÉLIORATION

Le cadre de résultats sectoriels proposé aidera les institutions pertinentes et les bénéficiaires de financement à répondre à une question plus importante que celle visant à savoir si des activités ont été menées. Plus précisément, le cadre proposera un outil d'évaluation pour déterminer si les mesures combinées contribuent à une prospérité économique soutenue, à une égalité économique réelle et à la vitalité linguistique.

Son élaboration commencera par des objectifs communs, des liens de causalité plausibles et un ensemble limité d'indicateurs réalisables. Lorsque des données appropriées le permettent, les mesures économiques pourraient s'inspirer du cadre de qualité de vie du Canada, comprenant l'emploi, le revenu, les compétences, les affaires et des mesures de privation. Les indicateurs linguistiques pourraient examiner les possibilités légales et pratiques d'utilisation de la langue de la minorité dans les milieux de travail, les entreprises et les réseaux.

Il distinguera les ressources et les activités, les extrants immédiats, les avantages pour les particuliers et les entreprises et le changement communautaire et linguistique à long terme. Une surveillance régulière, un apprentissage documenté et un examen périodique appuieront également les adaptations constantes. Le cadre complétera les cadres actuels de rapports sur les langues officielles du gouvernement fédéral et des ministères, plutôt que de créer une bureaucratie de reddition de comptes distincte à l'échelle du gouvernement.

PROCESSUS D'ÉLABORATION DE POLITIQUES FÉDÉRALES PAR ÉTAPES, 2026–2027

La CEDEC propose un dialogue progressif avec les ministères et les organismes fédéraux, en particulier ceux dont les mandats touchent les domaines de l'économie, de la main-d'œuvre, du développement des entreprises et du développement régional. Les discussions initiales permettraient des échanges sur les questions stratégiques fondamentales, les besoins des collectivités, le manque de données et les exigences de mise en œuvre. Ce dialogue permettra également aux différentes institutions d'évaluer comment elles peuvent contribuer de manière plus significative à un pilier de vitalité économique plus robuste et coordonné au sein du PALO 2028-2033.

En 2026-2027, à mesure que ses recherches seront terminées et que son expérience de mise en œuvre de la Feuille de route sera acquise, la CEDEC prévoit fournir des mémoires ministériels et interministériels évolutifs.

Une présentation plus élaborée et chiffrée est prévue pour l'été 2027. Le mémoire recommandera des mesures positives, il désignera les institutions fédérales responsables, il désignera les bénéficiaires et les partenaires, il établira des modèles de prestation, il décrira les résultats économiques et linguistiques escomptés, il précisera les besoins en données, il évaluera la gestion des risques et il établira les coûts des mesures recommandées.

La CEDEC évaluera également les répercussions de différents niveaux de financement, y compris les scénarios de base, les scénarios stratégiques et les scénarios transformationnels de 2028–2029 jusqu'à 2032–2033.

LES DÉCISIONS REQUISES MAINTENANT

La CEDEC demande respectueusement au ministre de :

- Reconnaître immédiatement la vitalité économique comme un pilier politique fondamental du PALO 2028-2033.
- Accepter cette présentation initiale dans la consultation de 2026 et le dossier subséquent sur l'élaboration des politiques, sans traiter ses composantes préliminaires comme des mesures fédérales finalisées.
- Collaborer avec les ministères et les organismes concernés par le développement économique pour évaluer l'architecture finale du pilier de la vitalité économique proposée par la CEDEC lorsqu'elle sera présentée à l'été 2027.

L'objectif de la CEDEC n'est pas simplement de faire entendre ses propositions. Il vise à contribuer au renouvellement du PALO qui permet aux institutions fédérales d'agir plus efficacement, de rendre compte de leurs mesures positives de façon plus significative et

de contribuer à produire des retombées économiques et linguistiques durables pour les communautés que la Loi sur les langues officielles appuie.

CONCLUSION

Un engagement fondamental envers la vitalité économique et la prospérité commune

Un engagement crédible à l'égard de l'avenir des langues officielles du Canada doit inclure un engagement crédible à l'égard de l'avenir économique des communautés qu'elles définissent et qu'elles soutiennent. L'emploi, les revenus, le développement de l'entreprise et l'investissement offrent plus que des avantages individuels. Ils appuient la capacité des communautés à retenir leur population, à renforcer leurs institutions et à porter leur langue dans l'avenir. La vitalité économique se trouve donc à la base de la politique des langues officielles et non en marge de celle-ci.

Ce lien doit être établi délibérément. Une plus grande prospérité ne réduit pas automatiquement les inégalités et une participation économique accrue ne renforce pas automatiquement la vitalité linguistique. Le pilier proposé poursuivrait donc trois objectifs explicites qui se renforcent mutuellement : **générer une prospérité économique soutenue, promouvoir une égalité économique réelle et renforcer la vitalité linguistique.** Chacun est essentiel ; l'avancement de l'un ne peut se substituer à l'avancement des autres.

La réalisation de ces objectifs exige plus que l'assemblage de programmes individuels sous une nouvelle rubrique. Elle exige des politiques cohérentes, des investissements coordonnés et soutenus, un développement mené par les communautés, des contributions complémentaires des partenaires et la capacité d'évaluer les résultats et d'améliorer l'action. L'architecture de vitalité économique proposée par la CEDEC relierait ces fonctions afin que la recherche oriente les interventions, que la collaboration renforce la prestation et que les données probantes guident les politiques et les investissements ultérieurs.

Il s'agit d'une proposition de prospérité commune et non d'une concurrence entre les langues ou les communautés. Protéger et promouvoir le français, appuyer la minorité anglophone du Québec et promouvoir les deux langues officielles du Canada sont des engagements à poursuivre ensemble. Le leadership communautaire et la collaboration avec le Québec francophone offrent une façon pratique de renforcer la vitalité

économique et linguistique de la CLOSMQ tout en élargissant sa contribution à la prospérité du Québec et du Canada.

La CEDEC a aussi pour but d'aider le gouvernement du Canada et les institutions fédérales à mieux s'acquitter de leurs responsabilités en matière de langues officielles. Les institutions fédérales conserveraient leur obligation de rendre compte en vertu de la loi ; la CEDEC et ses partenaires apporteraient leurs connaissances, leur conception, leur mise en œuvre et les données probantes. Le test ne serait pas simplement de savoir si les activités ont été financées, mais si les efforts du gouvernement du Canada font progresser de façon démontrable les trois objectifs susmentionnés et s'ils renforcent la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire et, bien sûr, de la langue officielle qui les définit.

La CEDEC apporte des fondements substantiels à cette démarche : son plan décennal, sa Feuille de route pour le développement économique collaboratif, la recherche appliquée, l'expérience et les relations en matière d'aide à l'emploi.

Jusqu'à la fin de l'année 2026 et tout au long de 2027, la CEDEC renforcera son cas de démonstration pour soutenir l'établissement d'un pilier de vitalité économique dans la prochaine version du PALO. La présentation plus avancée prévue pour l'été 2027 fournira une base supplémentaire pour l'évaluation et la décision fédérales.

La CEDEC invite donc le ministre à reconnaître la vitalité économique et la prospérité commune comme un pilier fondamental lors du Plan d'action pour les langues officielles 2028-2033 et à faire participer les institutions fédérales pertinentes à l'évaluation de l'architecture proposée pour appuyer la réalisation et la mise en œuvre de cette orientation stratégique.

La possibilité consiste à transformer un engagement commun en une capacité commune d'agir : bâtir une prospérité durable, rendre les possibilités économiques plus équitables et renforcer les communautés au sein desquelles les langues officielles du Canada vivent et perdurent.